Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL0120251208_1-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025

DEL01_2025_12_08

En exercice : 20
Présents : 19
Votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absent excusé : EVANNO Eric.

Pouvoir : Eric EVANNO donne pouvoir à Christian GUÉGAN.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

➲ Le Maire informe l'assemblée :

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2025 a été rédigé par Monsieur Ewen HERVO, secrétaire de séance.

➲ Le Maire propose à l'assemblée :

Il appartient aux membres du Conseil municipal présents de le modifier ou de l'approuver.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL0120251208_1-DE

➲ **DECIDE** de sursoir à statuer.

PJ : PV du 29.09.2025.

Fait à Languidic, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)